



Flagrance apres agression

Par **melly29**, le **03/05/2019** à **00:24**

Bonjour.

Voila, j'explique la situation birèvement.

on frappe à ma porte. un homme se jette sur moi et me roue de coups plus ou moins a l'interieur de mon domicile. Sur le coup, je n'ai pas le temps de voir mon agresseur mais je le reconnais à sa voix. le père de mon ex conjointe. j'ai attendu plus d'une minute avant de riposter vu que c'etait lui. Apres mise en garde, cela faisait une minute qu'il n'arretait pas, je le préviens et riposte de trois coups de poing qui le calme net. on en vient a la parole et la débarquent les gendarmes prevenus par sa fille(ex conjointe).

les gendarmes parlent a eux deux et un s'introduit dans mon domicile et referme la porte, surement pour entendre ma version des faits. A peine rentré, il sent une odeur de cannabis et me dit perquisition... genre flagrance en fait.

C'etait, il y a presque 2 mois. j'ai été entendu pour le cannabis mais toujours pas pour l'agression que j'ai subi dans mon domicile par le beau-père. Les gendarmes m'ont dit à l'époque qu'ils me convoqueraient pour cette agression dont je n'ai toujours aucune nouvelle.

Est-ce normal? ou as t-on déconseillé au beau-père de porter plainte? normal, c'est lui l'agresseur. mais dans ce cas, est-ce qu'il y a flagrance ou erreur dans la procédure?

Dois-je aller porter plainte? ou chercher un vice dans cette procédure?

Par **melly29**, le **09/05/2019** à **08:01**

Bonjour, je cherche toujours un conseil. Merci.